

Image not found or type unknown



Successions indivision usucapion

Par **gmv**, le **01/10/2015** à **16:59**

bonjour. en indivision depuis le décès de mon oncle par alliance en 1987 avec ses frères et soeurs puis avec ses neuves 20 voir plus que je ne connais pas.un généalogiste trop cher .une 20tènes de parcelles de bois autour d'un village qui non pas une grande valeur financiere. pour moi sentimentale . 2300ares qui deviendront quoi?qui appartenait a mon père décédé il y a 62 ans et avant a mon grand père.j'ai entendu parler de usucapion ou prèscription acquisitoire?j'ai un acte de propriété de la moitier de ses biens j'ai deux frères qui eux ne sont pas intéressé et me laissent ses bois. je dois voir un notaire ou un avocat;j'ai déjà vu un notaire qui n'était pas intèressé.